

H é m o r r a g i e c é r é b r a l e / A c c i d e n t V a s c u l a i r e (c é r é b r a l) (A V C)

p a t i è n t e n i n f o r m a t i e

Madame, monsieur,

Vous ou un de vos proches avez eu une hémorragie cérébrale ou un infarctus (cérébral). Nous appelons cela un AVC (Accident Vasculaire Cérébral = *Attaque Vasculaire Cérébrale*). Traduit littéralement, cela signifie : un accident dans les vaisseaux sanguins du cerveau.

Les formes d'AVC.

Un infarctus cérébral

En cas d'accident vasculaire cérébral / AVC, il s'agit habituellement d'un infarctus cérébral. C'est le cas chez 80% des patients. Cela signifie qu'un vaisseau sanguin est obstrué par un caillot sanguin. Il se peut aussi qu'un petit vaisseau sanguin s'obstrue dans le cerveau, par exemple à cause d'un durcissement des artères. De ce fait, le cerveau ne reçoit pas assez d'oxygène.

Un AIT

Si les symptômes disparaissent dans les 24 heures, on parle alors d'AIT (accident ischémique transitoire).

Une hémorragie cérébrale

En cas d'hémorragie cérébrale il se produit une rupture ou une déchirure d'un vaisseau sanguin dans le cerveau. Le sang s'accumule alors dans le cerveau et les cellules du cerveau sont endommagées.

Quelles sont les éventuelles conséquences ?

Les conséquences d'un AVC varient d'une personne à l'autre.

Les conséquences dépendent de :

- la ***partie du cerveau*** qui a été endommagée, par exemple la zone régissant la fonction de la parole ou la zone régissant les fonctions motrices des bras et des jambes
- la ***dimension de la partie endommagée du cerveau*** qui est responsable d'une fonction particulière ; l'importance des séquelles dépend de l'étendue de la partie endommagée
- la ***santé*** du patient lui-même : de sa condition physique et de son âge

Les conséquences peuvent être les suivantes:

- troubles de l'élocution et du langage (aphasie)
- difficulté à avaler
- paralysie ou perte de force dans les bras et les jambes
- défaillance d'une partie du champ de vision
- manque d'attention et de concentration
- fatigue
- incontinence (perte involontaire d'urine ou de selles)
- troubles sensoriels
- troubles cognitifs
- changements de comportement, de personnalité et/ou de caractère

Hospitalisation après un AVC

Si vous êtes hospitalisé à l'hôpital ADRZ pour un accident vasculaire cérébral, vous serez pris en charge dans la section F, l'unité « stroke unit » (*service de traitement des AVC*). L'unité d'AVC est une section où votre état est suivi à l'aide de moniteurs. Votre pression artérielle, votre pouls, votre température corporelle et votre fréquence cardiaque sont surveillés par une infirmière. En outre, un physiothérapeute, un ergothérapeute ou un orthophoniste viendra vous pour déterminer si un traitement est nécessaire. Votre propre médecin de famille ou neurologue pourra toujours contacter pour plus d'informations le neurologue traitant à l'hôpital ADRZ.

Contact

Pendant l'hospitalisation vous pouvez toujours contacter par téléphone le service de neurologie au numéro 0031 113 234 400.

ADRZ - Locatie Goes
's-Gravenpolderseweg 114
4462 RA Goes
T 0113-234000

ADRZ - Locatie Middelburg
Noordbolwerk 35
4331 SH Middelburg
T 0118-672710

ADRZ - Locatie Vlissingen
Koudekerkseweg 88
4382 EE Vlissingen
T 0118-425000

ADRZ - Locatie Zierikzee
Koning Gustaafweg 2
4301 NP Zierikzee
T 0111-430000